INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton tenue en tenue à la salle Marlène-Langlois, sise au 17, route122 à Sainte-Clotilde-de-Horton, le **mardi 11 mars 2025** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :
Madame Julie Ricard, mairesse
Monsieur Patrice Pinard, conseiller siège no.1
Madame Marlène Langlois, conseillère siège no.2
Madame Sarah Lamontagne, conseillère siège no.3
Monsieur Richard Gélinas, conseiller siège no.4
Madame Mélanie Guenet, conseillère siège no.5
Monsieur Manuel Bournival, conseiller siège no.6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Julie Ricard.

Est également présent :
Monsieur Simon Boucher, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025

4. DEMANDES SPÉCIALES

5. CORRESPONDANCE

5.1 Lettre du Ministre de l'Environnement pour les redevances

5.2 Lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à la réduction du nombre de conseillers municipaux

6. TRÉSORERIE

6.1 Adoption de la liste de comptes du 11 mars 2025

7. RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 Dépôt rapports des permis février 2024

8. RÈGLEMENTATION

8.1 Avis de motion, règlement no-108-9 établissant la répartition des coûts des travaux des cours d'eau pour l'année 2024

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Proclamation de la trente-septième édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle

9.2 Demande d'appui à CPTAQ, gîte touristique madame Nathalie Massé

9.3 Demande d'aliénation en lotissement à des fins agricoles du lot 5 479 750 appartenant à ferme Clairbois

INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

9.4 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska

9.5 Remplacement d'outils pour le garage

9.6 Appel d'offres de contrat pour l'entretien des aménagements paysagers

9.7 Remplacement des ordinateurs et imprimante à bibliothèque Lise-Gélinas-Désilets pour le passage à Windows 11

9.8 Remplacement du serveur de données pour le passage à Windows 11

9.9 Demande d'autorisation de passage - Défi-vélo de la maison des greffés Lina Cyr

9.10 Formation cours de secourisme (SSI)

9.11 Appel d'offres public pour l'unité de service SSI

9.12 Création du comité budget participatif et nomination des représentants

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE

2 ORDRE DU JOUR

25-0301

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est déposé aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉ DE : Madame Sarah Lamontagne et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance du 11 mars 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 PROCÈS-VERBAL

25-0302

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 et 10 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 et 10 février 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

4 DEMANDES SPÉCIALES

5 CORRESPONDANCE

5.1 LETTRE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LES REDEVANCES

5.2 LETTRE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, RELATIVE À LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

6 TRÉSORERIE

25-0303

6.1 ADOPTION DE LA LISTE DE COMPTES DU 11 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 11 mars 2025 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d'autoriser des dépenses et d'autoriser des paiements du directeur général et greffier-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉ DE : Madame Sarah Lamontagne et résolu ce qui suit :

QUE soit approuvée la liste des comptes datée du 11 mars 2025, qui totalise un montant des déboursés de 343 529.25 $ et que soit autorisé leur paiement immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 DÉPÔT RAPPORTS DES PERMIS FÉVRIER 2024

8 RÈGLEMENTATION

25-0304

8.1 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO-108-9 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX DES COURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2024

Un avis de motion au règlement 108-9 relatif à la répartition des coûts des travaux de cours d'eau pour l'année 2024 est donné par le conseiller Patrice Pinard
La mairesse Julie Ricard fait la présentation du projet de règlement et en fait le dépôt.

9 AFFAIRES NOUVELLES

25-0305

9.1 PROCLAMATION DE LA TRENTE-SEPTIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

CONSIDÉRANT QU'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton a à coeur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

CONSIDÉRANT QUE la 37e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

DE proclamer la semaine du 16 au 22 mars 2025, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0306

9.2 DEMANDE D'APPUI À CPTAQ, GÎTE TOURISTIQUE MADAME NATHALIE MASSÉ

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une partie du lot 5 479 511 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 3 783,78 mètres carrés est en culture ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à rénover une partie du deuxième étage de sa résidence principale pour y aménager un gîte touristique ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifiera l'offre touristique de son commerce existant ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au schéma d'aménagement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

QUE soit autorisé le dépôt de la demande de Madame Nathalie Massé à la CPTAQ pour la création d'un gîte touristique dans sa résidence principale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0307

9.3 DEMANDE D'ALIÉNATION EN LOTISSEMENT À DES FINS AGRICOLES DU LOT 5 479 750 APPARTENANT À FERME CLAIRBOIS

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 5 479 750 qui n'a jamais fait l'objet d'une demande d'aliénation en lotissement auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Clairbois souhaite séparer les bâtiments de la ferme et la maison situés au 460, rang 4 dans le but de les vendre ;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs désirent occuper les bâtiments dans le but d'exploiter une entreprise agricole ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande va permettre de dynamiser l'agriculture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉ DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

QUE soit autorisé le dépôt de la demande d'aliénation en lotissement du lot 5 479 750 fait par Ferme Clairbois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

25-0308

9.4 <u>AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC D'ARTHABASKA</u>

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2024;

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir

Adresse	#lot et cadastre	Taxes municipales
920, rang des Chalets	5 480 468	2 545,63$
7 route 122	5 480 934	10 652,88 $

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton désigne le directeur général et greffier trésorier Monsieur Simon Boucher et le directeur général-adjoint et greffier-trésorier adjoint Monsieur Jocelyn Jutras à agir comme représentants de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 12 juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0309

9.5 <u>REMPLACEMENT D'OUTILS POUR LE GARAGE</u>

CONSIDÉRANT la sécurité au travail de nos employés ;

CONSIDÉRANT l'état de l'échelle double actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sarah Lamontagne
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

D'autoriser le remplacement de l'échelle actuelle au coût de 250.00$ et jeu d'embouts d'entraînement au coût de 27,99 chez Princess Auto.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

9.6 APPEL D'OFFRES DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

25-0310

9.7 REMPLACEMENT DES ORDINATEURS ET IMPRIMANTE À BIBLIOTHÈQUE LISE-GÉLINAS-DÉSILETS POUR LE PASSAGE À WINDOWS 11

CONSIDÉRANT l'obligation de passer à la version Windows 11 avant le mois d'octobre ;

CONSIDÉRANT QUE les équipements informatiques n'ont pas les prérequis nécessaires pour passer à la version 11 de Windows ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet et résolu ce qui suit :

D'autoriser le remplacement des deux postes informatiques et l'imprimante de la bibliothèque Lise-Gélinas-Désilets au coût de 2 477,93 $ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0311

9.8 REMPLACEMENT DU SERVEUR DE DONNÉES POUR LE PASSAGE À WINDOWS 11

CONSIDÉRANT l'obligation de passer à la version Windows 11 avant le mois d'octobre ;

CONSIDÉRANT QUE le serveur informatique n'a pas les prérequis pour passer à la version 11 de Windows ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sarah Lamontagne
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

D'autoriser le remplacement du serveur informatique au coût de $13 348,14 $ taxes en sus, auprès de Rhesus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0312

9.9 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - DÉFI-VÉLO DE LA MAISON DES GREFFÉS LINA CYR

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage de la maison des greffés Lina Cyr ;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes s'arrêteront sur notre territoire pour une pause santé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Pinard et résolu ce qui suit :

D'autoriser le passage sur notre territoire, le Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr, le 11 juillet 2025 ;

INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

ET mettre à leur disposition un espace de stationnement et permettre l'accès aux toilettes du centre communautaire Camille-Gélinas entre 14 h et 16 h le 11 juillet prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0313

9.10 <u>FORMATION COURS DE SECOURISME (SSI)</u>

CONSIDÉRANT la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 12 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet et résolu ce qui suit :

D'autoriser la formation hybride de cours de secourisme par Fimuq au coût de 4 200.00$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0314

9.11 <u>APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'UNITÉ DE SERVICE SSI</u>

CONSIDÉRANT la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 12 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Gélinas
APPUYÉ DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

D'aller en appel d'offres sur SEAO pour une unité de service selon le devis technique adopté par le comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0315

9.12 <u>CRÉATION DU COMITÉ BUDGET PARTICIPATIF ET NOMINATION DES REPRÉSENTANTS</u>

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre en place un comité pour chapeauter le budget participatif ;

CONSIDÉRANT le dépôt des candidature de citoyens bénévoles pour siéger à ce comité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Pinard et résolu ce qui suit :

QUE soit créé le comité budget participatif composé des citoyens et citoyens suivants:

Marie-Lecourt, Nathalie Massé, Anthony Girard, William Langlois, Paul-Émile Lupien ;

Et des élu(es) suivants:

Sarah Lamontagne, Marlène Langlois, Julie Ricard et Richard Gélinas ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Le directeur général Simon Boucher agira à titre de secrétaire, sans droit de vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

11 <u>CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Mme Julie Ricard, mairesse	**M. Simon Boucher, directeur général et greffier-trésorier**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton

LISTE DES COMPTES PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU 11 mars 2025

NO	BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
	COMPTES PAYABLES		
	PAR PRÉLÈVEMENT		
348	DESJARDINS (RVER)	FONDS PENSION FÉVRIER	726.78
349	HYDRO-QUÉBEC 510	ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE DES RUES	1 235.42
350	BENEVA ASSURANCE	ASSURANCE COLLECTIVE MARS 2024	3 013.00
351	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	DAS FÉVRIER 2025	8 900.56
352	AGENCE DE REVENU DU CANADA	DAS RÉGULIER FÉVRIER 2025	88.15
353	AGENCE DE REVENU DU CANADA	DAS RÉDUIT FÉVRIER 2025	3 190.23
354	SAAQ	IMMATRICULATION 2025	1 442.41
355	ACCEO SOLUTIONS INC.	FRAIS TRANSFERT	26.88
356	HYDRO-QUÉBEC 049	ÉLECTRICITÉ CHALET DE SERVICES	158.41
357	HYDRO-QUÉBEC 304	ÉLECTRICITÉ STATION DE DISTRIBUTION	2 250.30
358	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, CENTRE ADMINISTRATIF	184.11
359	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, BIBLIO	58.66
360	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, RÉSEAU	221.43
361	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, CENTRE COMMUNAUTAIRE	55.73
	TOTAL DES RETRAITS PRÉAUTORISÉS		**21 552.07**
	SALAIRES ÉLUS	PÉRIODE 1 DE 4	16 066.32
	SALAIRES	PÉRIODE 6	5 630.41
	SALAIRES	PÉRIODE 7	5 697.10
	SALAIRES	PÉRIODE 8	5 813.65
	SALAIRES	PÉRIODE 9	5 562.56
	TOTAL DES DÉBOURSÉS SALAIRES		**38 770.04**
	COMPTES PAYABLES		
	PAR CHÈQUES		
11220	ÉCOLE LA SAPINÈRE	CONTRIBUTION 2025 ET DÉPLIANTS	75.00
11221	HYDRO-QUÉBEC 304	ÉLECTRICITÉ STATION DE DISTRIBUTION	2 473.58
11222	HYDRO-QUÉBEC 049	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 573.73
11223	CHRISTINE BEAUCHESNE	REMB. FRAIS DE NON-RÉSIDENT	160.00
11224	LE GROUPE ACCISST INC.	RENOUVELLEMENT 2025	1 053.94
11225	AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS	COTISATION 2025	5 593.00
11226	BATTERIES DM INC.	BATTERIE PUITS	21.79
11227	LOUISE BALD DE COURVAL	REMB. FRAIS DE NON-RÉSIDENT	80.00
11228	STÉPHANIE FAUCHER	REMB. FRAIS DE NON-RÉSIDENT	160.00
11229	ALEXANDRA KIÊU-NHI HUA	REMB. FRAIS DE NON-RÉSIDENT	824.00
11230	AUDREY LAVIGNE	REMB. FRAIS DE NON-RÉSIDENT	80.00
11231	ÉVELINE LEMIRE	REMB. FRAIS DE NON-RÉSIDENT	160.00
11232	AUDREY LEMIRE	REMB. FRAIS DE NON-RÉSIDENT	160.00
11233	MUNICIPALITÉ SAINT-LUCIEN	DÉCOMPTE #2 REMPL. PONCEAU RANG 9	5 529.91
11234	MUN. VILLAGE N-D-BON CONS.	ENTENTE INCENDIE QUOTE-PART	3 721.48
11235	PRISCILA PELLETIER	REMB. FRAIS DE NON-RÉSIDENT	240.00
11236	JULIETTE PINARD	REMB. FRAIS DE NON-RÉSIDENT	484.04
11237	SANI-SÉCUR GD	FOURNITURE CENTRE COMMUN.	124.19
11238	ALEXANDRINE TOUTANT	REMB. FRAIS DE NON-RÉSIDENT	80.00
11239	SHIRLEY VACHON	REMB. FRAIS DE NON-RÉSIDENT	484.04
11240	CHÈQUE ANNULÉ		
11241	VISA	RÉPARATION CAMION ET FOURNITURE	865.94
	TOTAL DES CHÈQUES		**23 944.64**
	COMPTES PAYABLES		
	PAR DÉPÔTS DIRECTS		
960	RÉSEAU BIBLIO	CONTRIBUTION 2025	12 809.64
961	MAGNOR INC.	ENTENTE VÉRIFICATION TRAITEMENT D'EAU	7 063.19
962	PRO CIE NETS INC.	ENTRETIEN JANVIER	2 084.38
963	MRC D'ARTHABASKA	1ER VERSEMENT QUOTE-PART	65 865.00
964	BUROPRO	LIVRES, BIBLIO	469.81
965	COPIBEC	RENOUVELLEMENT 2025	28.74
966	RÉSEAU BIBLIO	DOCUMENTAIRE JEUNE	35.84
967	MARTHE DÉSILETS	ALLOCATION BIBLIO 1 DE 4	1 931.25
968	DHC AVOCATS INC.	FRAIS JURIDIQUES	40.24
969	ÉNERGIE SONIC INC.	MAZOUT FOURNAISE GARAGE	1 430.90
970	EUROFINS ENVIRONEX	TEST D'EAU	424.84
971	EXCAVATION ALEXANDRE ST-PIERRE	CONTRAT DÉNEIGEMENT	136 833.74
972	9302-3703 QUÉBEC INC.	ESSENCE CAMION	641.39
973	GARAGE MICHEL BACHAND ENR.	LUMIÈRE TRACTEUR	11.39
974	MEGABURO	FOURNITURES BUREAU	1 348.61
975	MRC D'ARTABASKA	TRAITEMENT ET TRANSPORT MAT. RÉS.	21 490.39
976	PAPARMANE	HÉBERGEMENT ET NOM DOMAINE	307.85
977	PG SOLUTRIONS INC.	1ER VERSEMENT PROGRAMME AURORA	2 316.75
978	PRO CIE NETS INC.	ENTRETIEN FÉVRIER	1 724.63
979	STÉPHANIE ROY	REMBOURSEMENT POSTE	36.70
980	SEL WARWICK INC.	SEL ADOUCISSEUR TRAITEMENT	1 333.71
981	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	FRAIS POSTE	213.80
982	THOMAS CAYA	FOURNITURES CENTRE COMM.	720.83
983	FQM	HONORAIRES PROFESSIONNELS	98.88
	TOTAL DES DÉPÔTS DIRECTS		**259 262.50**

GRAND TOTAL ***343 529.25***